



Prométerre MAG

N° 9 Décembre 2020
Bulletin trimestriel de Prométerre

Association vaudoise
de promotion des métiers de la terre
Avenue des Jordils 1-3
1006 Lausanne
www.prometerre.ch

Estivage

PROTÉGER DU LOUP

pp. 4-5

Édito:
Unis face aux enjeux p. 3

Observatoire économique:
2019 décevante pp. 2-3

Assurance maladie:
collaboration durable p.7

Phytos:
arguments en vidéo p.8



Observatoire économique

Le revenu agricole vaudois se situe en

Christian Aeberhard

Alors que la Suisse a enregistré une année agricole 2019 favorable, le canton de Vaud connaît une situation contraire. ProméterreMAG révèle les premières statistiques et livre ses explications.

Une diminution globale par rapport à 2017 et 2018: tel est la tendance majeure qui se dessine des principaux résultats de 2019 pour l'ensemble des exploitations vaudoises. Le constat frappe d'autant plus qu'à l'échelle nationale, c'est plutôt une légère amélioration qui domine.

En se penchant un peu plus en

détail sur ces données, on observe que le chiffre d'affaires des ventes de biens et services (prestation brute moyenne) exprime bien une tendance à la baisse (-3%), sauf dans la région des collines. Les paiements directs moyens par exploitation sont en augmentation (+6,2%), sauf en montagne. Cela s'explique principalement par les suppléments octroyés dès 2019 pour les producteurs de lait et de céréales en remplacement de la loi chocolatière, recettes qui sont compensées dans ces cas par une diminution correspondante des produits de la vente.

Les charges totales se stabilisent en 2019 au niveau de 2017, mais

augmentent après la diminution constatée en 2018 (+2,7%). Si les charges de personnel (-1,4%) et financières (-12%) sont manifestement en baisse, les autres modifications observables semblent davantage résulter d'une imputation différente mais neutre des postes de charges en raison d'une application différenciée du plan comptable.

À l'échelle nationale, le revenu agricole moyen par exploitation connaît une tendance à la hausse, atteignant aujourd'hui 74'000 francs, soit 5% de plus par rapport à 2018 (+9,4% comparé à 2017). Dans le canton de Vaud, le montant est le même,

mais la tendance est inversée avec une péjoration de 4,1% par rapport à 2018 (-12,7% comparé à 2017).

Cette dichotomie entre résultats suisses et vaudois s'explique principalement par les marchés et les rendements de certaines productions végétales

Cette dichotomie entre résultats suisses et vaudois s'explique principalement par les marchés et les rendements de certaines

deça des attentes

productions végétales, difficiles notamment pour les vins, le colza et les betteraves sucrières, alors que la situation s'est bien améliorée en production animale (prix de la viande de bœuf et de porc, des œufs, lent regain pour le lait de centrale).

En 2019, les résultats par région de production (plaine, collines et montagne) indiquent une baisse généralisée du revenu du travail par unité de travail familial (UTAF). La région des collines affiche la meilleure stabilité: 52'186 francs/UTAF (-2,5% par rapport à la moyenne 2017-2019). En montagne, la baisse déjà observée en 2018 se confirme: 45'426

francs/UTAF (-3,4%). En plaine, l'amélioration constatée dans les années passées est annulée par une diminution accentuée: 65'856 francs/UTAF (-6%).

Le retard de revenus, en termes d'équivalence pour le secteur primaire, reste à combler

Mesurant le revenu du travail par équivalent temps plein au sein de la famille paysanne, ces valeurs, ramenées à des revenus mensuels sur douze mois, correspondent à des salaires de 5'500 francs en plaine, 4'350 francs en zones des collines et de 3'800

francs en régions de montagne, ceci sans aucune rémunération des fonds propres investis dans l'entreprise.

En proportion du salaire comparable au niveau suisse dans les autres secteurs d'activité, le revenu du travail agricole par UTAF en 2019 affiche encore une fois une diminution sensible, confirmant la tendance observée sur les trois dernières années: 88% en région de plaine (92% en 2018), 74% en zone des collines (77%) et 69% en région de montagne (70%). Il y a là toujours un retard considérable à combler en terme d'équivalence pour les revenus du secteur primaire.

L'EXERCICE 2019 EN UN COUP D'ŒIL



1. STRUCTURES AGRICOLES

La taille moyenne des exploitations agricoles vaudoises est supérieure à celle de la Suisse.

30 ha **20,9 ha**

Catégories de grandeur les plus représentées:

VAUD

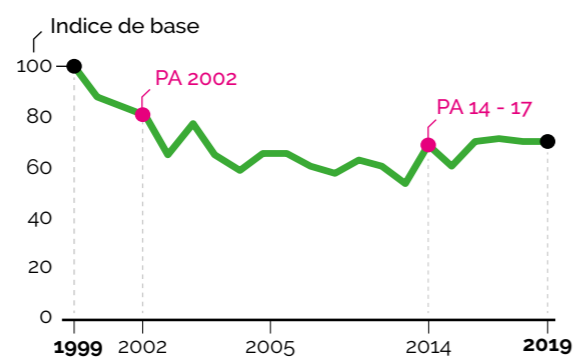
- 30 - 50 hectares
- > 50 hectares

SUISSE

- 10 - 20 hectares
- 20 - 30 hectares

2. REVENU SECTORIEL VAUDOIS

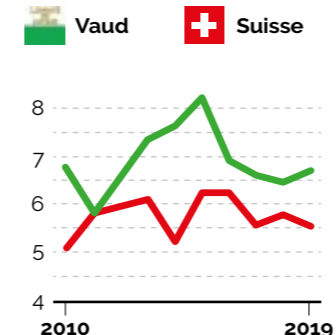
Evolution du **revenu net d'entreprise** depuis 10 ans. Une stabilisation est visible après un fort recul consécutif aux changements de la politique agricole au tournant du siècle.



Revenu net d'entreprise: revenu agricole dégagé dans le canton (source OFS).

3. ENDETTEMENT

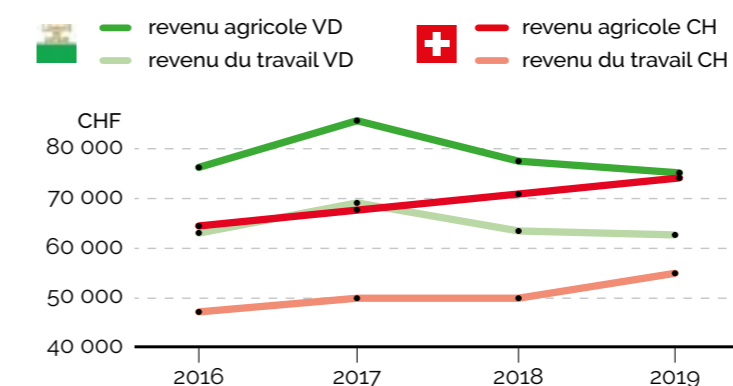
Evolution du **facteur d'endettement** de l'agriculture suisse et vaudoise sur 10 ans.



Facteur d'endettement: endettement effectif rapporté au cash-flow = temps nécessaire au remboursement des dettes en années.

4. REVENUS AGRICOLE ET DU TRAVAIL

Evolution sur 4 ans du **revenu agricole** par exploitation et du **revenu du travail par unité de travail familial** (UTAF), autrement dit l'équivalent temps plein familial (280 jours par an).



Infographie: S. Wauters

Bonne représentativité pour les chiffres vaudois

L'échantillon d'exploitations vaudoises de l'exercice 2019 provient des comptabilités agricoles suivies par Fidasol, filiale de Prométerre. Il est composé de 509 exploitations vaudoises, soit 14% des 3'616 exploitations recensées dans le canton l'an passé, autrement dit un domaine sur sept.

À l'échelle suisse, les résultats sont issus du dépouillement centralisé des données comptables publié par Agroscope: ces chiffres-là se basent sur un échantillon aléatoire composé des comptabilités financières de 2'215 exploitations, soit 4,4% de la totalité nationale.

La transition en cours des logiciels comptables utilisés entraîne une diminution de l'échantillon et, donc, un risque de frôler la limite inférieure d'une bonne représentativité, en particulier lorsqu'on analyse les résultats sur la base de différentes catégories d'exploitations, ce qui réduit encore le volume analysé.

En savoir plus

La version complète de l'Observatoire économique 2019 sera publiée sur prometterre.ch dans le courant du premier trimestre 2021.

ÉDITO

Unis face aux enjeux

Luc Thomas

L'année qui s'achève restera marquée par la pandémie qui a bouleversé nos vies. Nos pensées vont à ceux qui ont été affectés par la maladie ou qui ont perdu des proches.

Si les métiers de la terre n'ont globalement pas trop souffert de la Covid, certains secteurs, en particulier la viticulture, en pâtissent fortement. Sachons faire preuve de solidarité à leur égard. Dans ces circonstances difficiles, l'agriculture peut être fière d'avoir contribué de façon déterminante à ce que les étals de nos magasins demeurent toujours bien remplis. Les familles paysannes de ce pays méritent ainsi un grand merci.

Grand merci aux familles paysannes

La page 2020 tournée, l'agriculture n'aura guère le temps de souffler puisqu'elle va devoir sans délai se préparer à la votation de juin 2021 sur les initiatives «phytos». La bataille s'annonce rude, c'est certain. Le sort réservé à l'initiative sur les entreprises responsables a toutefois montré qu'apposer un titre accrocheur sur une thématique émotionnelle n'est pas gage de succès, et ce même lorsque l'objet de scrutin bénéficie de l'appui conjugué de la gauche, des ONG et d'une campagne médiatique de grande envergure. L'emporter est donc possible et cela doit nous encourager à redoubler d'efforts pour y parvenir. La campagne à venir comporte d'évidents risques de dérapages en raison de son caractère émotionnel. Il nous incombe de les prévenir et de veiller à ce que cette votation ne provoque pas des divisions irréversibles au sein de notre branche. Car quels que soient les résultats au soir du 13 juin, l'agriculture ne peut se payer le luxe d'être désunie face aux défis qui l'attendent.

Loup et bétail

Un parc de nuit pour protéger les veaux

Grégoire Nappey

En plein été, une meute de loups a attaqué un troupeau de bovins dans le Jura vaudois. L'occasion pour un expert de Prométerre de s'impliquer dans la mise en place d'une mesure de protection inédite. Jean-François Dupertuis raconte.

«C'était une nouveauté. D'habitude, c'est plutôt du menu bétail, ovins ou caprins, qui est visé.» Conseiller agricole à Proconseil, responsable de l'estivage, Jean-François Dupertuis a vu son été 2020 bousculé: pour la première fois en Suisse, une attaque de loups contre un troupeau de bovins a été démontrée.

L'épisode s'est produit au petit matin du 23 juillet, sur les hauts de Marchissy, dans la région du col du Marchairuz, sur l'alpage de La Rionde-Dessus. Les faits ont pu être filmés par les caméras thermiques de la Fondation Jean-Marc Landry, mandatée par le canton de Vaud pour étudier les interactions entre bétail et meutes. «Juste après les faits, l'éleveur de vaches allaitantes Guy Humbert m'a informé de ce qui s'était passé, raconte Jean-François Dupertuis. Je suis alors allé voir sur le terrain. Mes fonctions de préposé cantonal à la protection des troupeaux me chargent de soutenir et de conseiller les professionnels.»

Les images en attestent: quatre loups sont arrivés au milieu du troupeau et l'un d'entre eux a attrapé, à plusieurs reprises, un veau par le jarret. «Trop souvent, les éleveurs ne sont pas pris au sérieux lorsqu'ils racontent ce type d'événement en accusant le loup. Là, c'est indéniable», observe le conseiller.

Vu de Berne, où l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

EN CHIFFRES

Le parc de nuit, c'est...

80 heures par homme

10 kilomètres de fil

41 jours en vigueur

2h40 par jour pour déplacer les animaux



Quelque dix kilomètres de fil ont été nécessaires pour protéger le troupeau de La Rionde-Dessus de l'attaque des loups.

est chargé de la problématique du loup, on considère qu'il y a surtout un risque pour les nouveau-nés. «Là, la cible a été une bête de sept mois déjà costaud, difficile à attraper. Cela n'a apparemment pas fait peur au prédateur, probablement dopé par le fait d'être en meute.»

La réunion de spécialistes qui s'est tenue le matin même a rapidement conclu qu'il fallait réagir en mettant en place des mesures pour protéger le bétail. L'OFEV estime qu'il suffirait d'éviter les mises-bas au pâturage et de faire en sorte qu'elles aient lieu à l'étable en y rapatriant les vaches proches du terme, ainsi que les petits veaux. «Facile à dire, lâche Jean-François Dupertuis. Dans les faits, c'est compliqué: à une semaine près, on ne sait pas quand vèle une mère, qui a plutôt tendance à se cacher dans cette phase. Nous avons donc réfléchi à d'autres mesures.»

Très difficile de clôturer électriquement tout un alpage, trop onéreux aussi. En revanche, pourquoi ne pas créer un parc protégé pour la pâture de nuit, lorsque les attaques se pro-

duisent? En quelques jours, l'idée a fait son chemin, le terrain a été étudié (relief, accessibilité à l'eau) et le matériel nécessaire inventorié. «Monter ainsi de toute pièce un tel enclos peut paraître simple, commente le préposé: il s'agit cependant de penser à de nombreux éléments, comme le

Jean-François Dupertuis



Conseiller agricole, responsable de l'estivage et préposé cantonal à la protection des troupeaux

fait de pouvoir distribuer des aliments permettant de déplacer plus facilement les bêtes pour aller dans le parc à l'approche de la nuit. Ce n'est normalement pas possible, donc nous avons dû demander l'autorisation à la Direction de l'agriculture. Nous avons également établi un tracé de clôture compatible avec la topographie et la géologie, complexes en montagne.»

Il a fallu également convaincre les autres membres du syndicat d'élevage, inquiets du tra-

vail et des coûts d'un tel projet. Le Canton ayant accepté de prendre en charge les frais de l'opération, la décision d'aller de l'avant a pu être prise le 5 août. «C'est la première fois en Suisse, à ma connaissance, qu'une telle démarche se concrétisait», souligne Jean-François Dupertuis.

«S'il y a une faille, le loup la trouve»

Le véritable travail de terrain a alors commencé. Le conseiller s'y est complètement impliqué, alors que le troupeau, en attendant son parc de nuit, était protégé par un kit d'urgence composé d'un filet, d'une batterie et d'effaroucheurs lumineux permettant de dévier les loups et s'ajoutant à la surveillance déjà en place de la Fondation. «J'ai fait plusieurs nuits avec l'équipe, mais je n'ai rien vu.»

Une surface a été calculée pour que le bétail puisse y pâturer toute la fin de la saison, sur la base d'une étude sur le potentiel en herbe. Et pour clôturer ce périmètre, les prescriptions de l'OFEV ont été respectées: cinq fils, le plus haut à 1,30 mètre et le plus bas à moins de 20 cm du

sol. Placés en général à 4 ou 5 m de distance, les piquets se sont parfois retrouvés écartés de 80 cm à cause du terrain accidenté. «Il fallait être précis: s'il y a une faille, le loup la trouve!»

Plusieurs hommes ont travaillé sans relâche durant trois jours pour réaliser le parc. Ils l'ont achevé le 28 août, soit plus d'un mois après l'attaque. Si l'ensemble a été démonté après le départ du troupeau, le 8 octobre, le matériel a été laissé sur place: au printemps prochain, il appartiendra au syndicat de décider s'il renouvelle l'opération, peut-être aussi pour d'autres éleveurs.

«Ce système est une solution. Le loup est là, il s'agit de s'adapter»

Pour Guy Humbert comme pour Jean-François Dupertuis, l'expérience s'est révélée riche et intense. «Nous avons pu montrer qu'en cas de coup dur ou de danger nous sommes là, ce qui a été apprécié je crois, retient le conseiller. Nous avons aussi pris conscience de la complexité de la problématique. Certes, lorsqu'il sent le danger, le troupeau s'organise pour se protéger, mais cela ne suffit parfois pas.» L'incidence sur les animaux a également été observée: «Les bêtes étaient plus agressives durant toute cette période, sentant la présence du prédateur.» Cette situation a ainsi permis de passer des connaissances théoriques à la réalité du terrain. Une expérience riche, pour laquelle Jean-François Dupertuis adresse ses remerciements à Prométerre et à l'Etat, qui ont apporté leur soutien à la réalisation du projet.

L'an prochain, il appartiendra aux professionnels sur le terrain de décider de la méthode à adopter. «Ils auront le choix entre un tel dispositif, sans doute perfectible mais au moins expérimenté,

et une gestion plus fine des mises-bas», estime Jean-François Dupertuis, qui précise à nouveau que cet autre moyen de protéger les veaux reste complexe à réaliser. «N'oublions pas non plus qu'en l'occurrence, la victime avait déjà sept mois». Et de conclure: «On peut certainement faire mieux. Si l'on peut inciter les bêtes à revenir à l'étable le soir, c'est plus facile. Mais je reste convaincu qu'avec différentes adaptations et en commençant dès le premier jour à l'alpage, ce système est une solution. Le loup est là, il s'agit de s'adapter!»

Référendum perdu, et ensuite?

Refusée de justesse en référendum populaire le 27 septembre, la révision de la Loi fédérale sur la chasse, cristallisée à l'excès sur le sujet du loup, laisse la question de la cohabitation entre prédateurs et activités humaines, en particulier pastorales, complètement ouverte et irrésolue. Le peuple veut des loups, mais sans en subir le désagrément. En revanche, les éleveurs, eux, n'ont pas le choix et doivent composer avec cette réalité: menace permanente, agressivité dans les troupeaux apeurés, charges supplémentaires en temps et en coûts des mesures à prendre, indemnisation en cas de perte uniquement basée sur la valeur de la viande. Dans ce contexte, Prométerre va présenter à la cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité un projet de mesure de soutien permettant d'indemniser le travail engendré par les mesures conséquentes de protection à mettre en place pour les troupeaux de bovins estivant sur le territoire d'une meute de loups.



Jean-François Dupertuis a aperçu un loup cet été au Marchairuz. Celui-ci fait partie de la meute responsable de l'attaque d'un veau de sept mois.

Sur le pouce

Le terroir se cache dans l'automate

Elvire Mathieu, Prométerre

Un projet vise à proposer des snacks sains, composés de produits vaudois uniquement. Phase test lancée en janvier.

Automate et produits locaux... Ces trois mots ne vont peut-être pas habituellement ensemble, et pourtant... Un tout nouveau projet auquel participe Prométerre - via son mandat de gestion de la marque VAUD+ «certifié d'ici» - est en cours d'élaboration. Objectif: permettre une expérience aussi gourmande que qualitative pour le consommateur. Cent produits sont prévus dans l'assortiment - des snacks gourmands et salés, des lunches frais, des boissons et des glaces artisanales - et ont été dégustés et sélectionnés par un panel d'experts.

Ce modèle se veut en rupture avec les automates classiques puisque l'offre a été choisie selon trois valeurs fondamentales, à commencer par l'origine: seuls des produits dont la provenance vaudoise est certifiée y trouveront demeure. Ils devront également répondre aux enjeux de santé publique. L'équilibre nutritionnel a en effet été travaillé avec les fournisseurs, notamment pour diminuer les taux de sucre. La durabilité est le troisième critère pris en compte: prix équi-

tables, emballages recyclables et modèle logistique limitant les émissions de CO2 se conjuguent.

22 fournisseurs

En résumé, l'innovation est le mot-clé de ce pari inédit. Le projet est le fruit d'un partenariat entre la marque VAUD+, l'EPFL, le Service vaudois de promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), le spécialiste de la distribution automatique Dallmayr, Prométerre et 22 fournisseurs vaudois.

Une phase test est prévue en janvier dans une sélection d'entreprises, universités, institutions et écoles. Son déploiement se poursuivra ensuite à l'échelle régionale, voire nationale, dès septembre 2021.



Seuls les produits vaudois prendront place dans les futurs automates.

En bref

Betteraves sucrières: l'OFAG dit non au retour du Gaucho

Malgré la situation exceptionnellement mauvaise de la campagne betteravière 2020 en Suisse romande, l'OFAG n'a pas répondu positivement à l'appel au secours des planteurs de betteraves. Ils demandaient d'autoriser à nouveau l'enrobage des semences avec le produit Gaucho. Méprisant la menace qui pèse sur la filière sucrière suisse, l'OFAG n'a consenti à homologuer que deux substances nouvelles, en application foliaire et à l'efficacité relative, pour combattre

les insectes qui propagent aux betteraves des maladies catastrophiques en termes de rendement et de qualité. Les planteurs doivent maintenant pouvoir compter sur d'autres mesures exceptionnelles de soutien fédéral, notamment en réponse à l'initiative parlementaire Bourgeois (protection à la frontière, soutien économique à la production, réduction des frais de transport par le rail, etc.), en plus d'un indispensable renforcement des moyens de lutte et de la recherche agronomique. (CHA)

Financement

Soutien aux liquidités

Sébastien Chenuz, Office de crédit agricole



L'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA) propose une solution adéquate pour assurer des liquidités suffisantes aux exploitations agricoles.

Disposer des fonds nécessaires pour une bonne gestion et un développement adéquat: l'enjeu est capital pour les entreprises agricoles. Il s'agit de pouvoir disposer en tous temps des liquidités suffisantes permettant d'honorer les factures et engagements.

Même des entreprises florissantes et présentant de bonnes perspectives financières peuvent potentiellement subir des problèmes momentanés dans un contexte évoluant vers une plus grande volatilité des rendements agricoles. Cela s'explique notamment par la saisonnalité des rentrées financières pour certains types d'activités (arboriculture, viticulture, exploitants au béné-

ficiés de paiements directs importants), alors que les dépenses sont, quant à elles, stables et réparties linéairement dans le temps. En outre, les aléas de production peuvent conduire à des rendements sensiblement inférieurs aux années précédentes ou générer des charges extraordinaires (achats de fourrages à la suite de la sécheresse de 2018 par exemple). Enfin, on peut être amené à consommer des liquidités dans le cadre d'investissements ou pour l'augmentation du cheptel.

L'OVCA permet aux chefs d'exploitation de pallier ces aléas grâce à un cautionnement de compte bancaire courant. Le mécanisme est simple. L'exploitant ouvre un compte avec une limite de crédit prédéfinie et amortissable sur vingt ans. L'OVCA cautionne ensuite l'établissement bancaire contre la remise de garantie réelle par l'exploitant: cela consiste en général en l'inscription d'une cédule

hypothécaire grevant le domaine agricole.

Cette procédure nécessite l'instruction d'un dossier avec l'établissement d'un plan de financement et d'un budget. Il s'agit également d'une opportunité pour le chef d'entreprise de faire un point de situation sur ses comptes et sur les perspectives à moyen terme. Ce travail peut être confié à l'OVCA.

Fonctionnement

L'OVCA est une société coopérative dont les sociétaires sont les exploitants agricoles au bénéfice d'un cautionnement et les établissements bancaires actifs dans l'octroi des limites de crédits. Son Conseil d'administration est présidé par François Roulier, exploitant à Villars-Epeney. Le Conseil de l'OVCA est composé majoritairement d'exploitants agricoles représentant les branches de production et régions du canton, appuyés par un notaire et un directeur d'établissement bancaire.

Double anniversaire de Prométerre: suite à venir en 2021

Les cultures mises en place pour les festivités de Prométerre continuent à mettre l'agriculture en valeur en ville de Lausanne. Suite des festivités l'an prochain, avec notamment une conférence publique.

N'en déplaise au coronavirus, Prométerre reste bien décidée à célébrer son double anniversaire: 100 ans de la Chambre vaudoise d'agriculture et 25 ans de sa transformation en Prométerre. Si les festivités étaient évidemment prévues cette année, le report a permis d'engendrer un nouveau concept.

Ainsi, une partie importante des animations aura lieu au printemps et en été 2021, dans le quartier des Jordils à Lausanne, où l'Association a son siège (voir MAG n° 8). Le lancement, relayé par les médias, a pu se faire en octobre. Après la récente sortie d'un livre commémoratif, les



Les festivités du double anniversaire ont été lancées cet automne avec la préparation des cultures. Elles reprendront au printemps et se poursuivront jusqu'à l'automne 2021.

événements s'enchaîneront dès mars prochain. Ils seront tous centrés autour des miniparcelles de cultures plantées au cœur de la ville, d'un restaurant et d'une épicerie dans un concept nouveau, ainsi que d'une conférence publique: expositions et brunches

sont également à l'ordre du jour. Affaire à suivre...

(GNAP)

Programme mis à jour et suivi de l'évolution des cultures en ville:
www.prometerre.ch/double-anniversaire

En bref

Prévention des accidents

Le SPAA gèrera seul agriTOP, la solution de branche pour la prévention des accidents dans l'agriculture dès le 1^{er} janvier prochain. En parallèle à ce changement, une solution numérique sera déployée afin de permettre aux exploitants une gestion administrative simplifiée et le recours à des ressources vidéos pour l'instruction du personnel en matière de prévention des accidents. Restée longtemps inchangée, la cotisation annuelle augmente, elle à 150 fr., un montant que la SAD continue d'offrir aux membres et affiliés de la FRV. (PT)

Droit foncier rural et entreprise agricole

Dès le 1^{er} janvier 2021, le Canton de Vaud reprend la limite fédérale fixée à 1 UMOS pour la notion d'entreprise agricole au sens de la loi sur le droit foncier rural (LDFR). Temporairement abaissée à 0,6 en 2019 et 2020, cette limite n'a pas été prolongée par le Conseil d'Etat. (CHA)

Initiative pour les glaciers et contre-projet

L'initiative pour les glaciers vise «zéro émission nette» de gaz à effet de serre en Suisse, d'ici à 2050, en prohibant tout recours aux énergies fossiles. Afin d'atteindre cet objectif qui découle de l'Accord de Paris, le Conseil fédéral propose, lui, un contre-projet plus réaliste, tenant compte des contraintes des zones rurales et des régions de montagne. Ainsi, les compensations d'émissions indigènes pourront aussi partiellement avoir lieu à l'étranger, et la prohibition des énergies fossiles y est écartée. L'agriculture, qui a autant à craindre des effets des changements climatiques que des mesures trop drastiques, peut se satisfaire à ce stade de la contre-proposition gouvernementale mise en consultation. (CHA)

Assurance maladie

Collaboration ciblée pour l'agriculture

Propos recueillis par Grégoire Nappey

La prestation d'assurance maladie proposée par la FRV est le fruit d'un partenariat avec le Groupe Mutuel depuis une quinzaine d'années. Point de situation.

Pourquoi avoir créé un partenariat dans le domaine de l'assurance maladie pour l'agriculture ?



Étienne Fournier, senior relationship manager au Groupe Mutuel — A mes yeux, l'une des plus importantes raisons de ce partenariat est de pouvoir faire bénéficier la Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurances sociales (FRV) de l'expérience et du savoir-faire d'un assureur reconnu sur le plan national, capable de proposer des solutions complètes et sur mesure. Plus de 24'000 entreprises en Suisse, dont plus de 6'000 dans la canton de Vaud, nous font confiance. Nous nous devons d'être à l'écoute des besoins de nos clients, y compris de ceux émanant du domaine agricole, même si le cadre légal tend à se rigidifier. Par assurance-maladie, précisons qu'il s'agit ici de l'assurance obligatoire des soins, des complémentaires et des indemnités journalières des exploitants et des travailleurs agricoles.



Patrick Torti, directeur du Département Assurances (DAS) de Prométerre — La première raison a été de maintenir une offre la plus complète possible, tant pour les assurances sociales que privées. Il s'agit de répondre à tous les risques d'assurance, y compris ceux liés à la maladie. De plus, l'agriculture a une contrainte légale engendrant des besoins pratiques spécifiques.

Pouvez-vous nous la rappeler ?

PT — L'employeur doit informer le travailleur de son éventuel droit aux subsides; dans les faits, il va souvent bien au-delà en effectuant souvent lui-même les démarches d'affiliation. Il a donc besoin de solutions adaptées, pratiques et les plus simples possibles, même si la loi n'offre que peu de souplesse.

Pourquoi la FRV et le Groupe

Mutuel se sont-ils choisis ?

ÉF — La FRV et Philos se sont choisis parce que cette caisse-maladie et accident était l'assureur de référence pour les Vaudois exerçant un métier de la terre. Un contrat collectif a été conclu avec des règles précises: la FRV s'occupe du conseil, de l'affiliation et de l'analyse du risque, alors que la facturation des primes, l'instruction des sinistres et le versement des prestations sont de notre compétence.

De quand date cet apparentement ?

ÉF — Philos, alors forte de 120 collaborateurs et de 130'000 assurés, a rejoint l'association d'assureurs Groupe Mutuel en 2005. Ce rapprochement a permis à la FRV de bénéficier, entre autres, de synergies en terme d'infrastructures et d'administration. De notre côté, nous avons pu ainsi renforcer notre position dans le canton de Vaud.

«Il est précieux d'avoir des produits répondant parfaitement aux besoins des métiers de la terre»

PT — Souvenons-nous que l'agriculture n'avait pas attendu l'introduction de la LAMal pour se doter d'une assurance maladie. Philos était initialement l'Assurance rurale FRV, créée par et pour l'agriculture. Mais les contraintes des organes de surveillance et de la LAMal, qui n'autorisaient plus de dispositif spécifique par branche, ont engendré ce rapprochement. Depuis, nous entretenons d'excellentes relations, dans le but de servir au mieux les agriculteurs pour l'assurance de base, mais aussi pour perpétuer des produits contenant un modèle spécifique de dépannage agricole dans le cadre des indemnités journalières.

Quels sont les plus-values de ce partenariat ?

ÉF — La FRV et le Groupe Mutuel entretiennent des liens forts et la recherche de solutions est toujours privilégiée dans nos discussions. Nos contacts rapprochés permettent de faire tout notre possible pour garantir des primes compétitives. J'en veux pour preuve la stabilité tarifaire en perte de gain maladie depuis plus de sept ans pour les travail-

leurs agricoles et plus de cinq ans pour les exploitants. Cette situation est aujourd'hui assez exceptionnelle, sachant que la branche «perte de gain maladie» est soumise à rude épreuve en terme de «ratios combinés» (charges de sinistre qui deviennent plus importantes que les primes encaissées).

Si ces charges continuent de grimper, pensez-vous arrêter de proposer ce produit ?

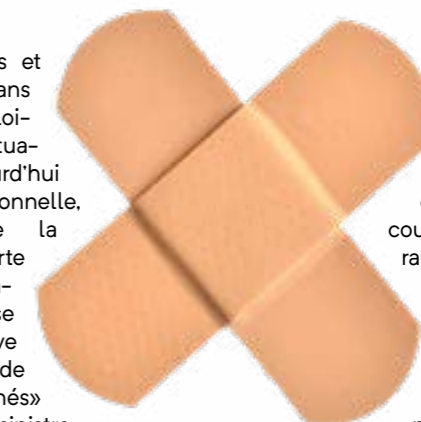
ÉF — Contrairement à certains assureurs qui préfèrent effectivement renoncer à pratiquer ce métier, nous voulons développer et diversifier nos produits et services dans ce domaine. Par contre, une augmentation des coûts de sinistres est vérifiée depuis quelque temps pour la FRV et nous nous attelons, en accord avec notre partenaire, à trouver des alternatives pour essayer d'inverser la tendance.

PT — Le Groupe Mutuel s'est toujours montré ouvert et sensible aux particularités de l'agriculture. C'est particulièrement appréciable de la part d'un grand groupe, dont la capacité d'adaptation est rapide et permanente. Il est précieux d'avoir des produits qui répondent parfaitement aux besoins des métiers de la terre et un contexte administratif qui vise la simplification. Un formulaire unique d'affiliation pour l'ensemble des travailleurs agricoles est un bon exemple.

Parlez nous des perspectives pour l'avenir ?

ÉF — Les défis futurs sont complexes, à commencer par la digitalisation. L'une de nos forces est de développer nos propres outils informatiques, afin de garantir un service personnalisé, adapté aux besoins de nos clients. Nous souhaitons mettre ces compétences au service de la FRV, pour lui simplifier la vie dans les tâches administratives.

PT — La digitalisation est une priorité. Elle sera l'un des instruments incontournables de la



simplification administrative, permettant une coordination optimale des couvertures d'assurance, sans doublons, ni lacunes. Cela n'est pas un petit chantier, mais nous y travaillons avec passion, que ce soit via nos propres institutions et produits ou via nos partenaires.

Existe-t-il d'autres axes de développement ?

ÉF — Bien sûr: le *case management* en est un. Vu que les charges de sinistres augmentent, il s'agira de faire bénéficier la FRV de nos spécialistes dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise. L'objectif est le recouvrement plus rapide de la capacité de travail des employés et donc la réduction des coûts des sinistres. C'est ainsi que des primes à la fois attractives et en corrélation avec les prestations versées peuvent être garanties. Enfin, il faut continuer à adapter et développer des couvertures d'assurances en fonction des besoins spécifiques de la branche agricole.

L'immixtion de case managers n'est-elle pas une surveillance déguisée de la FRV ?

PT — Les tarifs sont restés stables longtemps. L'agriculture est ainsi la moins impactée possible par les fluctuations annuelles de tarification, ce qui rend les choses plus simples pour les chefs d'exploitation. Mais les chiffres sont clairs: les situations de maladie, y compris psychiques, croissent dans le cadre agricole. Pour éviter des explosions de tarifs, il faut réagir, en envisageant des mesures, comme par exemple un accompagnement du personnel agricole, chef ou employé. Forts de notre proximité avec le terrain, nous travaillons donc de concert avec le Groupe Mutuel sur un suivi de l'assuré pour une guérison aussi rapide que possible et un retour au travail dans de bonnes conditions. Pas de surveillance dans ces démarches, juste un partenariat qui fonctionne au mieux pour le bien des familles paysannes vaudoises.

Produits phytos: arguments en vidéo

Arboriculteur et viticulteur en Valais, Richard Pélissier est un spécialiste du traitement des plantes, avec produits de synthèse ou bio. En collaboration avec Agora et Prométerre, il livre ses constats et arguments en vidéo et en podcast. Le but? Replacer le thème des résidus chimiques dans l'environnement à sa juste échelle.



Déjà régulièrement attaquée sur les conséquences du traitement des plantes, en particulier dans les eaux souterraines et de surface, l'agriculture va faire encore davantage face à ces questions: le peuple suisse votera en effet le 13 juin 2021 sur les deux initiatives populaires contre les produits phytosanitaires. Prométerre est résolument engagée à dire deux fois non à ces textes et travaille à informer le plus possible la population, mais aussi les professionnels de la terre en leur fournissant des arguments. Tous les contenus sont à retrouver sur www.agriculture-durable.ch, ainsi que sur le site de Prométerre.



Un café avec...

Audrey Nguyen-Cao,
Assistante de direction à Proconseil

Vous êtes en poste depuis début septembre. Quel est votre rôle?

Ma mission principale est d'épauler toute l'équipe de Proconseil et d'assister son directeur Stéphane Teuscher. Coordination de projets, administration, monitoring des activités, communication, montée en compétences sur les outils informatiques, etc.: c'est un rôle extrêmement polyvalent.

Quel challenge professionnel mettez-vous un point d'honneur à relever?

Le plus grand défi au quotidien, c'est la gestion de délais. Parce que comme il y a de multiples tâches, il faut faire avancer toutes les missions simultanément et en temps voulu, ce qui demande une grande organisation. Mais pour moi, il y a de la fierté dans chaque projet, encore plus lorsque ceux-ci sont menés de bout en bout et qu'on peut en voir le résultat direct.

En dehors du travail, avez-vous une passion qui vous anime?

Je suis une grande fan de sports

collectifs et en ai pratiqué un certain nombre, du handball à l'ultimate frisbee. En dehors de cela, j'aime cuisiner, jardiner, dessiner... Je ne peux pas vraiment dire que j'ai une passion particulière: comme dans mon quotidien professionnel, ce que j'aime c'est la diversité.

Pour mener tout cela de front, avez-vous une devise qui vous guide?

Il y a un proverbe africain qui dit: «Tout seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin.» J'aime beaucoup l'idée, qui souligne toutes les opportunités qui découlent des collaborations.

De quoi vous réjouissez-vous pour l'avenir?

J'ai particulièrement hâte de retrouver une équipe complète au bureau, ce qui facilite l'échange: on en revient à la précédente citation! Je regrette par ailleurs de n'avoir pas encore pu découvrir les événements de l'entreprise, comme le rallye: j'espère que la situation en 2021 permettra d'y remédier! (MERJ)



Réponse d'expert...

Jacqueline Robausch,
Cheffe du service LAA, Société d'assurance dommages FRV SA

La question - Qui doit prendre en premier lieu toutes les mesures pour assurer la sécurité au travail?

La réponse - Tous les employeurs ont l'obligation d'identifier les dangers présents dans leur entreprise, dans l'objectif de préserver la sécurité et la santé des collaborateurs. Plus précisément, cela signifie supprimer le danger dans le cadre de l'activité professionnelle, ou tout au moins l'atténuer le plus possible. Face à ces risques, l'employeur doit prendre toutes les mesures de prévention et de protection envisageables, selon certains critères.

D'abord, il convient de privilégier des mesures qui ont fait leur preuve par l'expérience et qui ainsi ont pu être validées par des entités officielles. En outre, la solution doit correspondre aux possibilités techniques du matériel utilisé; un «bricolage» inadéquat est proscrit. Enfin, les mesures doivent être adaptées au contexte de l'entreprise: nature de l'activité et donc du risque, taille, nombre d'employés, etc. Ainsi le port d'un casque de sécurité pour un ouvrier de chantier ne sera pas une règle de protection valable pour un ouvrier agricole, qui lui n'en a pas besoin dans son activité habituelle.

AgriTOP est la solution sectorielle pour la promotion de la sécurité et de la santé au travail dans le domaine agricole. Elle répond aux exigences de l'Ordonnance sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (OPA) et de la directive fédérale sur l'implication des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail.

La prime AgriTOP est offerte à tous les membres et affiliés de la FRV, pour autant que leur personnel soit assuré conformément à la LAA (Loi fédérale sur l'assurance-accidents) par la Société d'assurance dommages FRV SA.